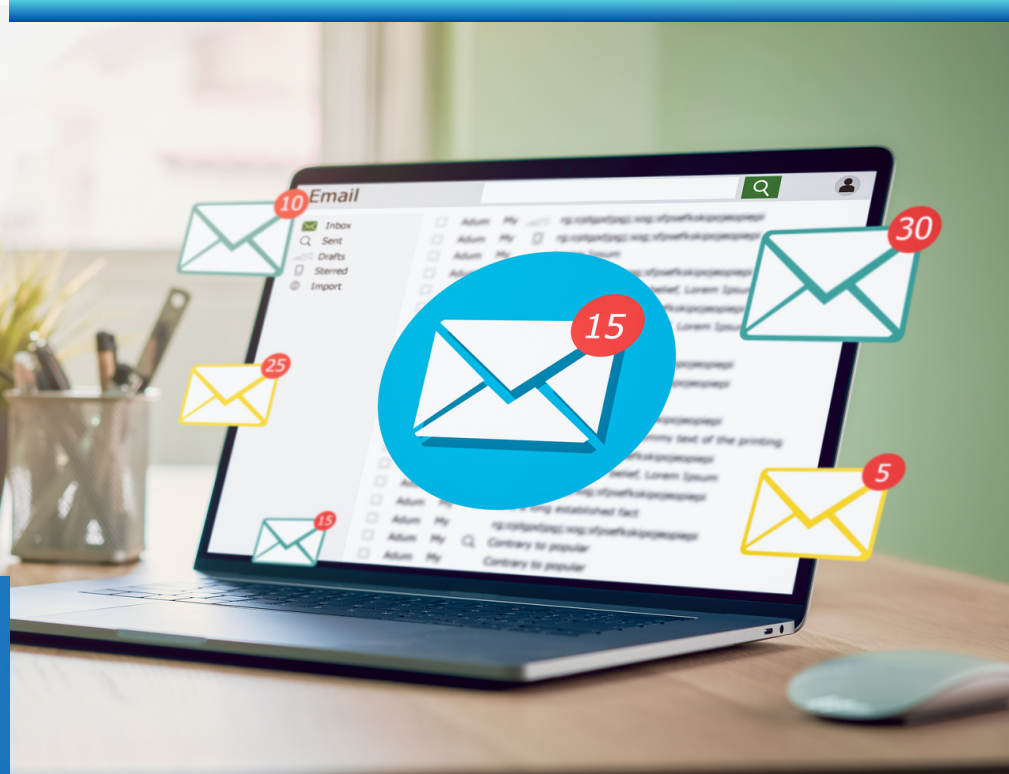


NEWSLETTER



SOMMAIRE

- Gestion des risques et conformité : Garantir la stabilité financière de votre entreprise
- Cession et reprise d'entreprise : les grandes étapes de l'accompagnement
- Events : Webinaire NKAC
- Focus : Augmentations de salaire
- Rappels fiscaux



Augmentation des salaires dans le privé: Focus sur le volet social

Une augmentation des salaires dans le secteur privé est entrée en vigueur ce 1er juillet. Nous verrons dans ce numéro les changements qu'elle implique



Notre Webinaire du 18 Juillet : SAVE THE DATE

Comment lire l'information financière ?
Analyser, Mesurer, Décider...



GESTION DES RISQUES ET CONFORMITÉ

La gestion des risques et la conformité sont des aspects essentiels de toute entreprise prospère. Dans le domaine de l'expertise comptable et du conseil en entreprise, ces éléments revêtent une importance particulière pour garantir la stabilité financière et la réputation de votre entreprise.

Dans cet article, nous explorerons l'importance de la gestion des risques et de la conformité, ainsi que les meilleures pratiques à adopter pour les intégrer efficacement dans votre entreprise.



1. Comprendre les risques financiers :

Les risques financiers peuvent provenir de diverses sources telles que la volatilité des marchés, les fluctuations des taux de change ou les litiges juridiques. Il est crucial d'identifier et d'évaluer ces risques potentiels afin de mettre en place des stratégies de gestion appropriées.

2. Établir un processus de gestion des risques :

Un processus de gestion des risques efficace implique plusieurs étapes clés. Il est essentiel de définir une stratégie de gestion des risques adaptée à votre entreprise, d'identifier les risques spécifiques auxquels vous êtes confrontés, d'évaluer leur probabilité et leur impact, et de mettre en place des mesures d'atténuation appropriées.

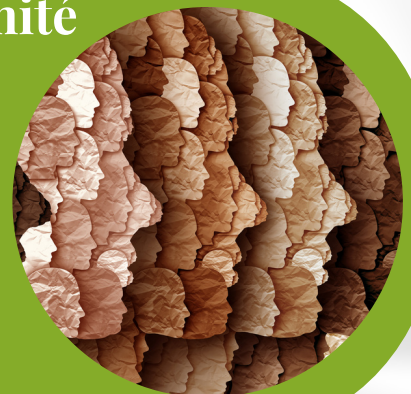


3. La conformité aux réglementations et l'audit interne :

La conformité aux réglementations comptables et financières est essentielle pour éviter les sanctions légales et préserver la réputation de votre entreprise. De plus, L'audit interne joue un rôle crucial dans la gestion des risques et la conformité. Il permet d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de l'entreprise, d'identifier les lacunes potentielles et de recommander des améliorations.

4. Intégrer la gestion des risques et la conformité dans la culture de l'entreprise :

Pour que la gestion des risques et la conformité soient réellement efficaces, elles doivent être intégrées dans la culture de l'entreprise. Cela implique de sensibiliser les employés aux risques financiers et à leurs responsabilités en matière de conformité, ainsi que de promouvoir une culture de transparence et de responsabilité.





CESSION ET REPRISE D'ENTREPRISE : LES GRANDES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

La cession ou la reprise d'une entreprise fait appel à plusieurs domaines d'expertise (juridique, financier, fiscal, etc.).

Durant sa mission d'accompagnement, l'expert-comptable intervient donc avec d'autres professionnels pour unir leurs compétences afin d'apporter une solution complète et globale au cédant ou au repreneur.



Les principaux champs d'intervention sont :

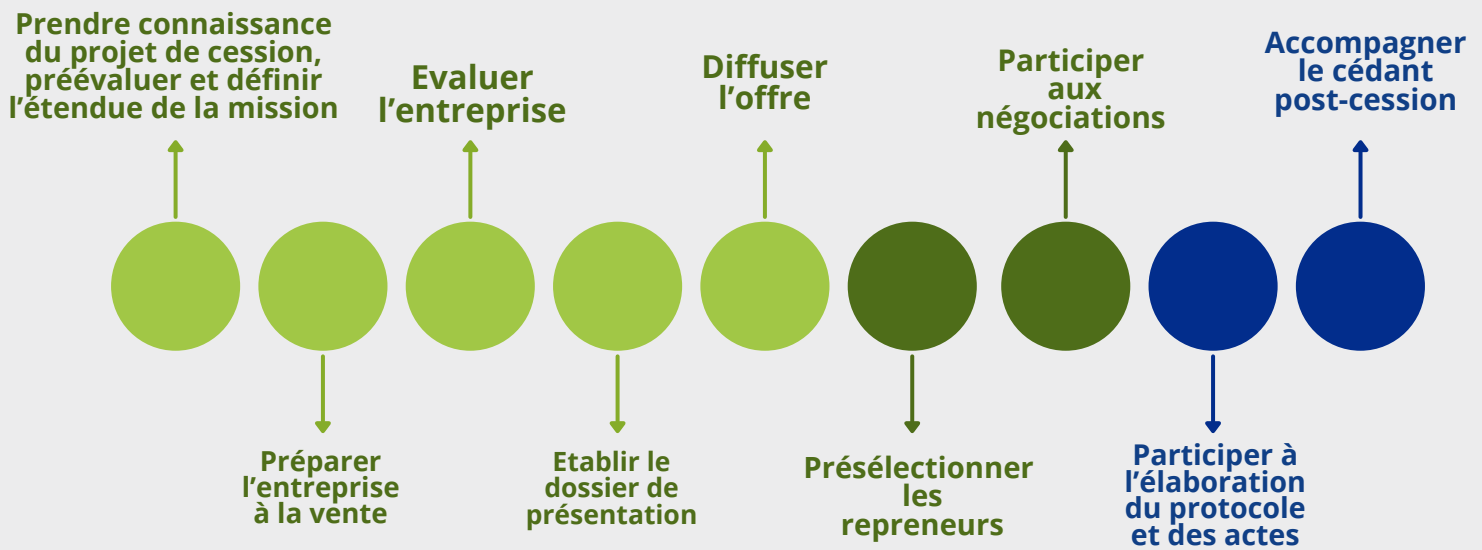
- **Les sources d'information :** chambres consulaires, organismes dédiés, etc.
- **Le conseil :** conseillers en investissement financier, avocats, notaires, conseillers en gestion de patrimoine, etc.
- **La mise en relation :** bourses d'opportunités, cabinets de fusion-acquisition, etc.
- **Le financement :** banques, investisseurs en capital, etc.

Chez NKAC Audit & Conseil, nous vous accompagnons lors de vos opérations de reprise ou de cession de manière globale grâce à une approche 360° impliquant l'ensemble de nos Business Units.

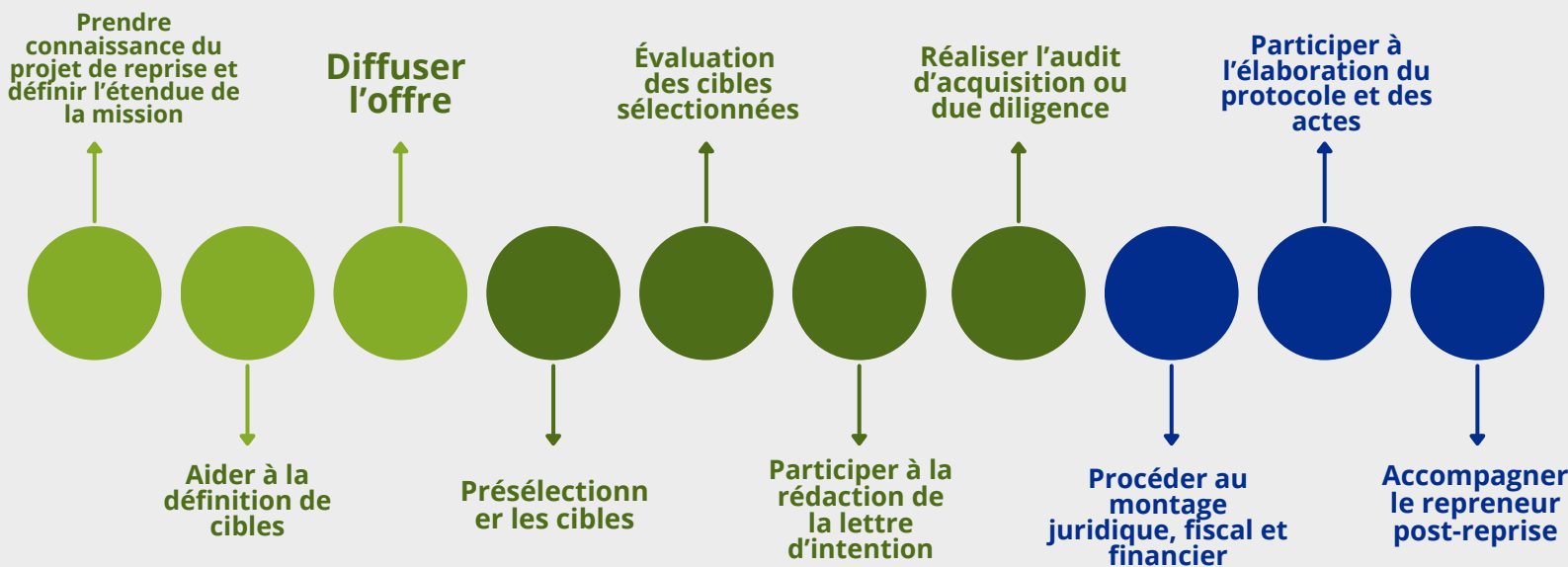




LA CESSION EN 9 ÉTAPES



LA REPRISE EN 10 ÉTAPES



 Préparation du projet

 Mise en relation et négociation

 Accomplissement et clôture du projet

ACTUALITÉS

Webinar

**L'INFORMATION
FINANCIÈRE EST VOTRE
ATOUT STRATÉGIQUE !**

**Ne ratez pas notre webinar
inédit le 18 juillet et
apprenez à exploiter les
chiffres pour prendre des
décisions avisées.**

Au cours de ce webinar interactif et enrichissant, vous découvrirez les compétences essentielles nécessaires pour décoder les chiffres financiers et en tirer des enseignements concrets.

Nos experts vous guideront à travers les subtilités des rapports financiers et vous montreront comment les utiliser efficacement pour prendre des décisions éclairées et mesurées.

Maîtrisez l'art de la lecture de l'information financière !

OBJECTIFS :

- **Avoir une meilleure culture financière**
- **Mieux comprendre les notions suivantes qui portent souvent à confusion : Chiffre d'affaire, Trésorerie, Marge et Rentabilité**
- **Prendre conscience de l'impact de ses actions sur la rentabilité de l'entreprise**
- **Comprendre les enjeux et les exigences de la Direction Financière**

MARDI 18 JUILLET 2023

11h GMT

S'INSCRIRE



HAUSSE DES SALAIRES DANS LE PRIVÉ DÈS LE 1ER JUILLET 2023

À partir du **1er juillet 2023**, une augmentation généralisée des salaires des travailleurs a été mise en place. Selon une lettre circulaire du 1er juin 2023 du **Conseil national du Patronat du Sénégal** (CNP), cette mesure découle des propositions consensuelles issues d'une réunion tenue le mercredi 31 mai 2023 entre le **Ministère du Travail**, le **Patronat** et les **Centrales syndicales des travailleurs**.

Concernant la **prime de transport**, qui était de **20 800 FCFA**, la proposition consensuelle obtenue s'élève à **26 000 FCFA**, légèrement en dessous de la proposition de l'État (28 579 FCFA) formulée par les Ministères du Travail et des Transports.

Quant au SMIG/horaire, il sera amélioré à hauteur de **370,526 FCFA**, soit une augmentation de 11%. Enfin, pour les salaires catégoriels, les mesures d'amélioration sont les suivantes :

- **10% pour les catégories 1 à 4**
- **8% pour les catégories 5 à AM2**
- **5% pour AM3 et les catégories supérieures.**



RAPPELS FISCAUX



- **15 Juillet:** Déclaration et liquidation TVA, VRS, BRS
- **20 Juillet:** Liquidation définitive sur les revenus distribués (Article 223)

Selon l'alinéa 1 de l'article 223: Chaque année, après la distribution, et au plus tard le 20 juillet, il est procédé à une liquidation définitive de la taxe due pour l'exercice entier. Si de cette liquidation, il résulte un complément d'impôt au profit du Trésor, il est immédiatement acquitté. Dans le cas contraire, l'excédent versé est imputé sur l'exercice courant et sur les exercices suivants ou remboursé si la société est arrivée à son terme ou si elle cesse de distribuer des revenus

- **31 Juillet:** Paiement CEL VA et CEL VL